



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Comité exécutif

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2011 Volume 13 - numéro 13

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 1^{er} mars 2011 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Mesdames Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Claude Breault, France Dubé, Guilmont Pelletier, commissaires, madame Hélène Pelletier et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Bernard D'Amours, directeur général, mesdames Louise Cassista, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Ghislain Morin, commissaires, monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Est absente : Madame Anne Basque, commissaire.

PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et
résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2011 - # 12
- 5.0 Correspondance
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Présentation du projet de chauffage à la biomasse forestière à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel
 - 6.2 Dépôt, pour consultation, du projet de Politique linguistique de la CSFL
 - 6.3 Retour sur le dossier du Camp Baseley
 - 6.4 École internationale
 - 6.5 Appui pour une demande de contribution financière pour la Maison familiale rurale (MFR) du KRTB
 - 6.6 Suivi sur l'application de la loi 100
- 7.0 Varia
 - 7.1 Dossier des commissaires
 - 7.2 Retour sur le Gala «Pro-Jeunes» du Transcontinental
- 8.0 Naissances et/ou condoléances
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-573-CE)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 - # 12

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et
résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 15 février 2011 - # 12 puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-574-CE)

CORRESPONDANCE

LU la lettre de mesdames Martine Lévesque et Isabelle Soucy, enseignantes responsables, qui demandent l'autorisation pour la réalisation d'un voyage à Toronto du 19 au 22 mai 2011 afin de consolider l'apprentissage de la langue anglaise pour un groupe de 51 élèves des 3^e, 4^e et 5^e secondaire de l'École secondaire du Transcontinental. Un soutien financier est également demandé.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que les déplacements d'élèves à l'extérieur de la province doivent être autorisés par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les critères retenus concernant le support financier à accorder aux élèves pour des activités à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire (résolution # 2009-346-CE);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise la sortie de 51 élèves de l'École secondaire du Transcontinental qui aura lieu du 19 au 22 mai 2011 dans le cadre d'un voyage à Toronto pour parfaire l'apprentissage de la langue anglaise;

QU'une contribution financière de 1500 \$ soit accordée pour la réalisation de cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-575-CE)

LU la lettre de monsieur Jean-François Dubé, adjoint à la direction générale du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, qui demande l'appui officiel de la Commission scolaire à leur démarche visant à sensibiliser les instances gouvernementales à l'importance des budgets d'aménagement en forêt privée pour les régions de l'Est-du-Québec.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le secteur de la forêt et l'industrie de l'aménagement forestier représente une part importante de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du principal outil de développement, voir l'unique levier économique de plusieurs communautés rurales de la région, en terme d'emplois et de retombées économiques permettant d'assurer leur viabilité;

CONSIDÉRANT que la forêt privée est la base d'une industrie de l'aménagement forestier qui génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers (syndicats de producteurs de bois, groupements forestiers, conseillers forestiers accrédités et entrepreneurs sylvicoles);

CONSIDÉRANT, qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires forestiers et les travailleurs concernés ont été durement affectés depuis le début de la crise forestière;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont vu leur revenus fondre de près de 70 % entre 2005 et 2009, ce qui représente un manque à gagner de 45M \$;

CONSIDÉRANT que la situation financière de l'État québécois amènera celui-ci à faire des choix quant à ses priorités;

CONSIDÉRANT que le nouveau Régime forestier a placé les travailleurs forestiers au cœur de ses préoccupations;

CONSIDÉRANT que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;

CONSIDÉRANT que l'incertitude autour des budgets d'aménagement pousse de plus en plus de travailleurs forestiers vers d'autres secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT les centres de formation professionnelle en foresterie qui sont actuellement opérationnels dans la région, dont celui situé à Dégelis, et qui forment la relève;

CONSIDÉRANT qu'aucune reprise majeure n'est prévue pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT qu'en 2006, 46 % des municipalités dévitalisées répertoriées par le MAMROT sont situées au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie (70 municipalités sur un total de 152);

CONSIDÉRANT que le taux de chômage (2010) respectif de ces régions est de 10,3 % et de 12,6 % alors que la moyenne québécoise est de 7,8 % (décembre 2010);

CONSIDÉRANT que 68 % des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent ont adhéré au programme d'aide à l'aménagement, ce qui est le plus haut taux régional au Québec;

CONSIDÉRANT que les investissements sylvicoles passés ont été réalisés afin d'augmenter le capital forestier sur pied et qu'ils ne pourront pas livrer leur plein rendement sans la réalisation de travaux de suivi;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, madame Nathalie Normandeau, de :

- Maintenir, pour 2011, les budgets d'aménagement forestier dédiés à la forêt privée du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie au niveau de ceux accordés en 2009;

- Déployer tous les efforts nécessaires afin de maintenir et améliorer le niveau de financement pour l'année 2012 et les suivantes;

Et ce, afin de :

- Soutenir les propriétaires et les travailleurs forestiers de l'est du Québec;
- Assurer une occupation dynamique du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-576-CE)

LU la lettre de monsieur Alain Lamarche, secrétaire général de la Société GRICS, qui rappelle que le mandat des administrateurs actuels en est à sa 2^e année. Les délégués officiels des commissions scolaires seront appelés à renouveler le mandat de l'administrateur qui représentera leur région au sein du conseil d'administration de la Société GRICS. Il demande, s'il y a lieu, que la Commission scolaire nomme, par résolution, son délégué officiel et son substitut.

Étant donné que le conseil des commissaires avait nommé, par sa résolution # 2006-204-CC, la direction du Service de l'informatique, à titre de délégué et, qu'en cas d'incapacité d'agir, que la direction générale soit nommée à titre de déléguée officielle substitut, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs n'a pas à refaire de nomination en vue de l'assemblée générale du 26 mai 2011 de la Société GRICS.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE CHAUFFAGE À LA BIOMASSE
FORESTIÈRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ARC-EN-CIEL**

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle les différentes étapes réalisées pour déterminer la faisabilité et la rentabilité de l'installation d'un système de chauffage à la biomasse forestière à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles.

Le directeur général présente monsieur Renaud Savard de la firme «Gestion conseils PMI» d'Amqui, qui est à l'origine de l'étude, afin qu'il explique aux commissaires les finalités et le fonctionnement de ce type de système de chauffage avec les économies potentielles à réaliser et son impact sur l'environnement.

Monsieur Savard présente un "power point" et un vidéo sur le système de chauffage à la biomasse forestière et répond aux questions des commissaires.

Suite à cette présentation, les commissaires conviennent de prendre le dossier en délibéré en vue de déterminer si la CSFL doit ou non aller de l'avant avec le projet pour l'École secondaire l'Arc-en-Ciel.

Le sujet sera traité à la séance du conseil des commissaires du 15 mars prochain.

DÉPÔT, POUR CONSULTATION, DU PROJET DE POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA CSFL

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a réclamé, dans le cadre du Plan d'action du MELS pour l'amélioration du français, que les commissions scolaires adoptent, au plus tard le 31 mars 2011, une politique linguistique.

Monsieur D'Amours présente et explique le projet de Politique linguistique pour la CSFL et on convient que ce sujet reviendra à l'ordre du jour du conseil des commissaires du 15 mars 2011.

CAMP BASELEY

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle que le conseil des commissaires avait autorisé, le 17 août 2010, par sa résolution # 2010-573-CC, que la CSFL acquiert les installations du Camp Baseley à Dégelis.

Monsieur D'Amours explique pourquoi la transaction n'est toujours pas réalisée à ce jour. En effet, il y a encore des éléments au dossier qui n'ont pas été complétés par les responsables du Cercles des jeunes naturalistes de Dégelis, l'actuel propriétaire des installations.

Monsieur D'Amours précise également qu'il ira, en compagnie de messieurs Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et Guy Raymond, responsable de la Formation professionnelle et du Service aux entreprises, rencontrer le notaire qui procède au dossier pour avoir le portrait exact de la situation et connaître les impacts du fait que des éléments demeurent manquants au dossier.

On convient que ce sujet devra, éventuellement, revenir devant le conseil des commissaires.

ÉCOLE INTERNATIONALE

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, explique qu'une étude a déjà été réalisée pour évaluer la capacité de la Commission scolaire à offrir les services de l'école internationale et, à l'époque, les résultats n'étaient pas concluants.

Toutefois, depuis cette période nous recevons encore des demandes pour obtenir ce type de service et ce, entre autres, à Trois-Pistoles. Il semble maintenant que le contexte évolue et que, par conséquent, il serait judicieux que la Commission scolaire se penche à nouveau sur ce dossier.

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'il réunira la direction de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel, les directions des Services éducatifs et des Services complémentaires pour évaluer la faisabilité de développer un volet de l'école internationale, comme par exemple, l'anglais ou tout autre volet qui serait susceptible de répondre aux besoins d'une partie de notre clientèle scolaire.

Les commissaires délibèrent sur le sujet et on convient qu'il s'agit là d'un dossier qui reviendra éventuellement devant le conseil des commissaires.

**APPUI POUR UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
POUR LA MAISON FAMILIALE RURALE (MFR) DU KRTB**

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre en agriculture pour la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs envers la persévérance scolaire des jeunes et la valorisation de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT l'apport positif de la Maison familiale rurale (MFR) dans le développement global de la jeunesse;

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre le développement pédagogique à la Maison familiale rurale (MFR) du KRTB;

CONSIDÉRANT l'expertise que nous pouvons obtenir de nos partenaires français pour le fonctionnement d'une maison familiale rurale;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs désire faire profiter les finissants diplômés du projet pédagogique de la Maison familiale rurale (MFR) du KRTB de l'expertise développée chez nos partenaires français;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au Fonds régional d'Investissement jeunesse (FRIJ) de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent dont les montants alloués serviront à permettre aux élèves finissants de la Maison familiale rurale (MFR) du KRTB de se rendre en France pour un voyage d'études;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'implique financièrement, par l'entremise d'enseignants accompagnateurs, lors du séjour en France à la hauteur de 4000 \$;

CONSIDÉRANT que le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, est désigné comme signataire de la convention de financement à intervenir entre la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et le FRIJ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs appuie le projet de voyage d'études en France pour les finissants de la Maison familiale rurale (MFR) du KRTB.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-577-CE)

SUIVI SUR L'APPLICATION DE LA LOI 100

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, fait le point sur les objectifs de réduction des dépenses que la Commission scolaire doit atteindre concernant les frais de déplacement, de formation et de publicité des cadres de service et le conseil des commissaires après 8 mois d'exercice.

On demande aux commissaires, s'il y a lieu, de fournir, pour le mois de mars, leur frais de déplacement.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

DOSSIER DES COMMISSAIRES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

RETOUR SUR LE GALA «PRO-JEUNES» DU TRANSCONTINENTAL

La commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, donne un compte rendu suite à sa présence à la soirée du Gala «Pro-Jeunes» du Transcontinental et précise que Joël Pelletier, élève de 5^e secondaire à l'École secondaire du Transcontinental, a obtenu la bourse «Pro-Jeunes».

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à Joël Pelletier de Pohénégamook (Saint-Éleuthère) qui s'est mérité la bourse «Pro-Jeunes» dans le cadre du Gala «Pro-Jeunes» du Transcontinental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-578-CE)

NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, fait part des messages de félicitations pour les naissances et des messages de condoléances qui ont été acheminés au nom de la Commission scolaire aux employés concernés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On demande des précisions à propos du CPL et des sommes allouées pour les groupes à plus d'une année d'étude et du système qui est préconisé pour la distribution de ces montants.

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, donne les explications nécessaires.

PROCHAINE SÉANCE

Le 15 mars 2011 à 19 h 30 au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-579-CE)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale